

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**SEA INVEST Rouen SARL à GRAND-COURONNE**  
**Extension des activités du site et construction d'un nouveau bâtiment**  
**de stockage de produits alimentaires (céréales...) et de**  
**produits minéraux ou déchets inertes**

# AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du **17 janvier 2020**, le dossier présenté par la SEA INVEST Rouen SARL dont le siège social 148 Boulevard Maritime 76530 GRAND COURONNE est mis à la disposition du public du **jeudi 13 février 2020 au jeudi 12 mars 2020 inclus** (soit 4 semaines) concernant l'extension des activités du site et la construction d'un nouveau bâtiment destiné à stocker des produits alimentaires (céréales ...) et des produits minéraux ou déchets inertes à Grand-Couronne, lieu-dit « Zone 2 », Boulevard Maritime. Ces activités relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées pour la protection de l'Environnement :

**2160-1-a : Enregistrement : Silos et installations de stockage en vrac de céréales**, grains, produits alimentaires ou tout autre produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable 1. Silos plats a) si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m<sup>3</sup> (**Projet** : 3 hangars à plat : H4 = 20 000 m<sup>3</sup> – H5 = 36 000 m<sup>3</sup> – H9 = 30 000 m<sup>3</sup> (Total autorisé : 86 000 m<sup>3</sup>))

**2517-2 : Enregistrement : Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes** autres que ceux visés par d'autres rubriques. La superficie de l'aire de transit est supérieure à 10 000 m<sup>2</sup> (**Projet** : Bâtiments H2 / H3 / H6 = 9940 m<sup>2</sup> - Bâtiments H9 = 67550 m<sup>2</sup> - Bâtiment H4 / H5 / H7 / H8 = 15 514 m<sup>2</sup> - Aires extérieures = 8 000 m<sup>2</sup> (total autorisé : 40 204 m<sup>2</sup>))

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairies de Grand-Couronne, ainsi qu'en mairies du Val-de-la-Haye et Hautot-sur-Seine concernées par le rayon d'affichage.

Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est ouvert pendant cette période en mairie de Grand-Couronne. Les observations et propositions peuvent également être adressées à la préfecture de la Seine-Maritime, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex ou par voie électronique, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

[pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr)

*en précisant "consultation du public – SEA INVEST Rouen SARL à GRAND-COURONNE».*

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'octroi, le réexamen ou l'actualisation de l'autorisation à l'issue de la consultation publique est le préfet de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de toutes les communes susvisées, quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.